

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Les obligations ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Air France-KLM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*

Le 26 mars 2015

## **Air France-KLM place avec succès une émission obligataire subordonnée perpétuelle de 400 millions d'euros**

Air France-KLM a placé avec succès hier une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de 400 millions d'euros. Les investisseurs ont exprimé un très fort intérêt pour cette émission, avec un livre d'ordres supérieur à 1,1 milliard d'euros.

Ces titres, de maturité perpétuelle, disposent d'une première option de remboursement en octobre 2020 au gré de l'émetteur. Ils portent un coupon annuel de 6,25% jusqu'à cette date. Conformément aux normes IFRS, ils sont comptabilisés en fonds propres.

Cette émission permet de consolider la structure financière du Groupe pendant la période de mise en œuvre du plan Perform 2020. Elle contribuera ainsi à l'atteinte de l'objectif fixé sur le ratio de dette nette ajustée sur EBITDAR : autour de 2,5 en 2017.

Compte-tenu de cette opération, le groupe ramène son objectif de dette nette à fin 2015 d'environ 5 milliards d'euros à environ 4,6 milliards d'euros.

A l'occasion de cette émission, Alexandre de Juniac a déclaré : « *cette opération témoigne de la confiance des marchés dans la stratégie d'Air France-KLM. Elle renforce le groupe dans son rôle de financement des opérations et de la croissance, dans le cadre du plan Perform 2020.* »

Cette émission a été dirigée par BNP Paribas, Deutsche Bank AG et Morgan Stanley & Co. International plc en tant que structureurs, coordinateurs globaux et teneurs de livre, ainsi que Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Natixis, en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre, et Banco Santander, S.A., HSBC Bank plc et Société Générale en tant que teneurs de livre.

### **Contact investisseurs**

**Bertrand Delcaire**

+33 1 49 89 52 59

[bedelcaire@airfranceklm.com](mailto:bedelcaire@airfranceklm.com)

[www.airfranceklm-finance.com](http://www.airfranceklm-finance.com)

**Dirk Voermans**

+33 1 49 89 52 60

[divoermans@airfranceklm.com](mailto:divoermans@airfranceklm.com)

### **Contact presse**

+33 1 41 56 56 00

[www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com)

**Ne doit pas être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique,  
au Canada, en Australie, ou au Japon**

#### **Avertissement**

*Ce communiqué est une information et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'une offre au public, et aucun document y afférant ne sera distribué au public, dans une quelconque juridiction.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.*

*Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Ce communiqué ne constitue pas une offre des valeurs mobilières d'Air France-KLM aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au Securities Act of 1933 tel que modifié (le "Securities Act"). Air France-KLM n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.*